

Un même mouvement se fit chez les deux jeunes gens.

— C'est une infamie ! cria Armand.

Lili resta bouche bée, incapable de prononcer un mot, tellement une pareille supposition à leur endroit la stupéfiait.

— C'est pourtant de cette machination que vous accusez MM. Samuel Moore et Burke... poursuivit le juge... Vous voyez s'il est important pour vous maintenant de nous dire quelle raison pouvait déterminer à partir brusquement pour Londres une jeune ouvrière qui n'avait jamais quitté Paris, qu'aucun motif apparent ne pouvait obliger à se déplacer.

Les deux prévenus se regardèrent.

Ils étaient atterrés tous les deux.

Ils sentaient, en effet, le terrain se dérober peu à peu sous eux.

Cette insinuation terrible les avait terrifiés.

Ils ne pouvaient pas parler... Pour rien au monde, ils n'avoueraient.

Le juge d'instruction les examinait attentivement.

Il ne pouvait pas les croire coupables de cette pensée de vol dont il venait, après Samuel Moore et Burke, de les accuser.

Ils avaient été imprudents, légers, mais il était persuadé qu'ils avaient proclamé la vérité.

— Nous avons dit tout ce que nous pouvions dire, répliqua Armand.

— Tout, bégaya Lili...

— Ce qui vous perd, c'est ce voyage que vous ne pouvez pas justifier.

— Nous ne pouvons pas faire connaître les raisons qui l'ont rendu nécessaire, dit Armand.

— Cela nous est impossible, monsieur le juge, appuya Lili.

Le magistrat n'insista pas.

— Je le regrette, dit-il, mais je serai obligé de faire mon devoir.

— On fera de nous ce que l'on voudra, fit le jeune homme.

— Dieu nous voit ! ajouta la jeune fille. Il nous jugera.

Le juge d'instruction sonna et les fit emmener dans une pièce à côté.

Il était fort perplexe, car il était de moins en moins convaincu de la culpabilité des prévenus.

Il demanda à l'huissier, qui était resté dans le cabinet, attendant ses ordres :

— MM. Samuel Moore et Burke ?

— Ces messieurs sont-là !

— Faites-les entrer !

Les deux banquiers se présentèrent, l'air aimable, souriant.

— J'ai interrogé les jeunes gens, dit le magistrat, et j'ai été satisfait de leurs explications.

Le visage des deux gredins se rembrunit.

— M. Rivière, dit avec ironie Samuel Moore, a pu prouver à M. le juge qu'il n'avait pas pris trois mille francs dans notre caisse ?

— Il n'a pas essayé de le nier ; mais il a prouvé qu'il avait l'intention et les moyens de les rendre. Cette somme lui est assurée pour vendredi par un ami dont j'ai vu la lettre.

— Une lettre écrite exprès pour la défense.

— Une lettre reçue par le prévenu avant l'arrestation.

— Peu m'importe ! fit rudement Samuel, M. Rivière ne m'en a pas moins volé.

— C'est un abus de confiance indigne ! ajouta Burke.

— Où en serions-nous si tous nos employés se mettaient à emprunter de l'argent à notre caisse ?

— Il faudrait demain fermer la banque.

— D'ailleurs, reprit le premier, je ne crois pas à une restitution.

— Ni moi, ajouta le second.

— M. Rivière aurait simplement, à la fin du mois, fait un virement pour cacher son vol.

— C'est ma conviction, dit le docteur.

Le juge les avait laissés parler sans les interrompre.

Il les examinait tour à tour de son œil perçant.

Il voyait sur leur visage la méchanceté qui les animait, l'envie qu'ils avaient de perdre les malheureux jeunes gens.

Ils avaient l'idée fixe, arrêtée, de ne rien écouter.

Mais quel mobile les faisait agir ?

Le magistrat ne le devinait pas, ne pouvait pas le deviner.

Bien qu'il jugeât que ce fût inutile, il fit pourtant une tentative de conciliation.

— Je sais, messieurs, dit-il, qu'Armand Rivière s'est montré fort imprudent... Il avait le désir d'être agréable à celle qu'il aimait, et il s'est mis en quatre pour lui plaire... Il est tout disposé à réparer le préjudice qu'il vous a causé... La somme de trois mille francs qui vous a été prise est ici intacte... Elle vous sera restituée sur l'heure, si vous le désirez...

Samuel et Burke se regardèrent.

— Non, rien, dit le premier.

— Rien ! fit le second.

— Il faut un exemple !

— Pas de faiblesse !

— Nous ne retirons pas notre plainte.

— Pour rien au monde... Nous demandons, au contraire, le maintien de l'arrestation de M. Armand Rivière et de sa complice.

Le juge les regarda de nouveau.

Cette insistance avait quelque chose d'anormal.

Il est évident qu'il y avait dans cette affaire un côté mystérieux qui lui échappait.

Il se promit bien de l'éclaircir, mais ce n'était pas le moment :

— C'est bien, messieurs, fit-il d'un ton sec, je ferai mon devoir !

Et il appuya sur son timbre.

L'huissier, qui était entré au coup de sonnette, venait de remettre au juge d'instruction un papier qui l'avait plongé dans la plus grande stupéfaction.

Il se tourna vers Samuel Moore.

— Connaissez-vous, monsieur, un de vos parents qui se nomme Thomas Moore ?

Malgré son sang-froid habituel, le gredin-tressaillit brusquement.

Burke était devenu livide.

— Thomas, bégaya Samuel, c'était le prénom de mon frère, mais mon frère est mort.

— Depuis longtemps, dit Burke.

— Le malheureux avait perdu la raison.

— Il est ici, et il demande à me parler.

Samuel et Burke se regardèrent.

Ils n'avaient plus une goutte de sang dans les veines.

Qu'allaient-ils faire, qu'allaient-ils dire ?

Le trouble des deux coquins n'avait pas échappé au magistrat, que cela avait mis aussitôt en éveil.

En effet, malgré leur apparence indifférente, la terreur était peinte sur leur visage... Qu'est-ce que cela voulait dire ?

Peut-être ce nouveau venu allait-il donner le mot de l'énigme... On verrait bien :

Il se tourna vers l'huissier et dit :

— Faites entrer !

Samuel et Burke eurent un même tressaillement, un même mouvement pour fuir, mais Samuel se raidit.

— Monsieur le juge, dit-il, tout en faisant des efforts inouïs pour ne pas montrer son émotion, n'attend plus rien de nous. Nous lui demanderons la permission de nous retirer.

Et il s'inclinait, ainsi que son compagnon, pour pren-